

La Sidra

DE LA SEMAINE



METSORA

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

La Paracha Tazrya décrivait les signes du Metsora (malade de la peau), terme désignant une personne affligée d'une maladie spirituelle qui la mettait en état d'impureté rituelle. La lecture de la Paracha Metsora commence par donner les détails de la manière dont le Metsora guéri est purifié par le Cohen (prêtre), selon une procédure particulière utilisant deux oiseaux, de l'eau de source dans un ustensile en terre, un morceau de bois de cèdre, un fil écarlate et une branche d'hysope.

Une maison peut être également atteinte de Tsaraat, lors de l'apparition de taches vertes ou rouges foncé sur les murs. Dans un processus s'étendant sur dix-neuf jours, un Cohen détermine si la maison peut être purifiée ou si elle doit être démolie.

L'impureté rituelle est aussi engendrée par des pertes masculines ou féminines, ce qui nécessite l'immersion dans un Mikvé.

La parole vraie

« Cela sera la loi du Metsora le jour de sa purification ; il sera conduit auprès du Cohen. » (Vayikra 14 :2)

L'affliction de la Tsaraat, dont les lois la concernant sont décrites dans les chapitres 13 et 14 du livre de Vayikra, était un phénomène de nature totalement spirituelle. Il ne s'agissait pas là d'une maladie naturelle (et de fait, cette forme de « lèpre » affectait également les maisons et les vêtements), mais du symptôme d'une dégradation morale. Et plus précisément, la personne affligée de la Tsaraat, ou en d'autres termes le Metsora, était quelqu'un dont les actes avaient semé la discorde et la division dans la communauté, en préférant des propos diffamatoires contre autrui. La punition du Metsora, « mesure pour mesure », était une forme de lèpre « surnaturelle » qui le démarquait comme un proscrit. Le Metsora était banni et condamné à la solitude jusqu'à ce que la repentance le guérisse et qu'il soit réinséré dans la société.

Suite en page 2

VEILLE DE PESSA'H 5782 - 2022

Jeudi soir 14 avril 2022 : Recherche du 'Hamets à partir de 21h 22 en récitant le premier Kol 'Hamira

Vendredi 15 avril 2022 : On arrête de manger le 'Hamets à 11h 30 (Horaires valables pour l'Île-de-France) On brûle le 'Hamets avant 12h 30 en récitant le second Kol 'Hamira

PESSA'H : du vendredi soir 15 avril au samedi 23 avril à 21h 47

Edito

Le jour qui monte

Certaines dates sont comme un rendez-vous. Chacun sait qu'elles s'approchent de nous et que nous ne pouvons pas les manquer car elles représentent encore plus que ce que l'on peut imaginer et détiennent toute cette puissance qui nous est si nécessaire au quotidien. En début de semaine prochaine, nos calendriers annoncent le 11 Nissan, l'anniversaire de la naissance du Rabbi, à quelques jours de la fête de Pessa'h. En soi, il s'agit là d'un événement précieux. Une telle date ne se limite pas à celui qui, concerné au premier chef, y célèbre un bienfait personnel, sa venue au monde. S'agissant d'un Rabbi, la célébration est celle de tous car la personnalité n'est pas que celle d'un particulier, toute importante soit-elle. Elle est celle d'un guide du peuple juif, qui, avec ses enseignements, transmet force et inspiration à chacun. Il n'est ainsi pas étonnant que le 11 Nissan soit marqué partout dans le monde, d'année en année.

Toutefois, ce 11 Nissan est sans doute différent de tous les autres. Ce qui sera célébré ne sera rien de moins que la cent-vingtième année de la naissance du Rabbi. Ce nombre de 120 possède sa propre puissance d'évocation. C'est presque d'une éternité à l'échelle de l'homme qu'il s'agit ; ne souhaitez-on pas à celui qui avance en âge « jusqu'à cent-vingt ans » ? Il est clair qu'il existe ici une signification qu'il convient de décrypter. Du reste, le fait que des milliers de personnes, dans tous les pays, prévoient de se rendre à New York à cette occasion devrait nous mettre sur le chemin. De fait, tout se passe comme si nous nous préparions à entrer dans une époque nouvelle, plus grande, prometteuse d'encre plus d'avancées.

Car l'idée est bien là : de même que, selon l'expression traditionnelle, « un berger n'abandonne jamais son troupeau », ainsi le Rabbi n'a pas quitté ceux dont il avait la charge, même si nous ne pouvons pas le voir physiquement. C'est dire qu'alors qu'il atteint ce qui est fondamentalement un nouveau palier d'élévation, nous l'accompagnons pleinement. Célébrer ainsi l'anniversaire du jour de sa naissance, s'attacher à son œuvre et à ses enseignements, non pas au titre du souvenir mais à celui de l'action présente, c'est trouver la source de sa propre force. C'est redoubler d'énergie afin de mener à bien la conclusion de la mission éternelle qu'il nous a confiée : faire de ce monde la demeure de D.ieu par la venue de Machia'h. Avec le 11 Nissan, nous savons maintenant que tout est à notre portée.

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum

ÎLE-DE-FRANCE

Entrée : 20h 13
Sortie : 21h 23

Bordeaux 20.20
Deauville 20.23
Grenoble 19.55
Lille 20.13

Lyon 19.59
Marseille 19.55
Montpellier 20.01
Nancy 19.58
Nantes 20.27

Nice 19.47
Rouen 20.19
Strasbourg 19.51
Toulouse 20.11



HORAIRE D'ENTRÉE & SORTIE DE

CHABBAT METSORA

A partir du dimanche 3 avril 2022 Pose des Téléphones : 6h 21 Heure limite du Chema : 10h 39 Fin Kidouch Levana : toute la nuit du vendredi 15 au samedi 16 avril 2022

Articles et contenu réalisés par le Beth Loubavitch | 8, rue Lamartine - 75009 Paris | Tél : 01 45 26 87 60 | Fax : 01 45 26 24 37 | www.loubavitch.fr
chabad@loubavitch.fr | Association reconnue d'Utilité Publique, habilitée à recevoir les DONNS et les LEGS • Directeur : Rav S. AZIMOV

La nature spirituelle de cette maladie est mise en évidence par le fait qu'à la fois le début et la fin de ce statut de *Metsora* étaient réalisés par la proclamation d'un *Cohen* (un Prêtre). Si une tache suspecte apparaissait sur un vêtement, une maison ou une personne, ils étaient examinés par un expert (habituellement, mais pas forcément, un *Cohen*) versé dans les lois et les procédures complexes pour identifier la *Tsaraat*. Mais même une fois que le diagnostic de *Tsaraat* avait été posé, l'état d'impureté rituelle touchant la personne ou l'objet affligés ne prenait effet que lorsqu'un *Cohen* avait prononcé le terme : « impur ».

L'impureté de *Tsaraat* n'avait pas non plus d'effet rétroactif. Elle ne commençait que lorsque le *Cohen* avait bel et bien déclaré : « impur ». C'est la raison pour laquelle la Torah conseille de vider de tout son contenu la maison soupçonnée d'être infectée de *Tsaraat*, « avant que le *Cohen* ne vienne constater la plaie, de peur que tout dans la maison ne soit « contaminé » quand le *Cohen* prononcera « impur » (Vayikra 14 : 36). Et c'est selon la même démarche, qu'une fois que tous les signes physiques de *Tsaraat* avaient disparu, que seule la parole du *Cohen*, ayant déclaré l'état d'impureté, pouvait attester que le *Metsora* en était guéri.

Pourquoi le Cohen ?

Le rôle qu'endossait le *Cohen*, en tant que celui qui condamnait et ostracisait, est d'autant plus étonnant qu'il semble contredire tout ce que représente le *Cohen* ! Le *Cohen* est enjoint par D.ieu de « bénir Son peuple Israël avec amour ». (Cela est issu de la bénédiction que récitent les *Cohanim* précédant la *Birkat Cohanim*, « la bénédiction des *Cohanim* » (Talmud, *Sotah* 39a). Il est également écrit dans le *Choul'han Arou'h HaRav* (Ora'h 'Haïm 128 :19) : « Si un *Cohen* hait la communauté ou est haï par la commu-

nauté, il est spirituellement dangereux pour lui de participer à la bénédiction des *Cohanim*. »

Nos Sages décrivent « un disciple d'Aaron » (le premier *Cohen*) comme quelqu'un qui « aime la paix, recherche la paix, aime les créatures de D.ieu et les rapproche de la Torah. » (*Maximes de nos Pères*, I :12) Mais c'est précisément parce que les *Cohanim* représentent le modèle de l'amour et de la bonté que la Torah confie au *Cohen*, et seulement au *Cohen*, la tâche de condamner le *Metsora*. Rien n'est plus détestable pour D.ieu que la division entre Ses enfants. La raison pour laquelle le *Metsora* doit être isolé est qu'il est lui-même une source de division. Cependant, la Torah répugne à séparer le *Metsora* de la communauté. Il ne suffit donc pas que des experts techniques aient jugé que la personne est *Metsora*. Ce n'est que lorsque le *Cohen*, dont la nature-même le répugne à prononcer le bannissement d'un membre de la communauté, est convaincu que cet individu manifeste tous les signes de *Tsaraat* que le *Metsora* est séparé de son peuple.

Des paroles dévastatrices

Une autre leçon peut également être tirée de ce qui précède. Ce ne sont pas les symptômes de *Tsaraat* qui rendent le *Metsora* rituellement impur mais la déclaration du *Cohen* de son impureté. En d'autres termes, quelques terribles qu'aient pu être les actes de la personne, quelque corrompue que soit la personne, dans son corps et dans son âme, prononcer du mal à son propos est encore plus grave. La parole du *Cohen* déclarant que la personne est impure affecte son état spirituel encore plus profondément que son impureté de fait.

Cela explique une déclaration du Talmud qui vient plutôt nous interpeller : « Dire du mal d'autrui tue trois personnes : celui qui parle, celui qui écoute et celui dont il est

question » (Talmud, *Era'hin* 15, a).

Il va de soi que le calomniateur commet un grave péché en raillant son prochain. Celui qui écoute est également partenaire de cette mauvaise action. Mais pourquoi celui dont on parle serait-il pénalisé à cause de leur méfait ? Serait-ce que ses traits négatifs sont renforcés par le fait qu'on en parle ?

C'est en effet le cas. Il se peut qu'un homme ait un défaut ou des tendances négatives, mais sa bonté intrinsèque, bonté intrinsèque à chaque âme, aspire à les contrôler, à les conquérir et finalement à en éradiquer les expressions néfastes pour les transformer en sources positives. Mais quand ce mal est formulé dans des paroles, il devient beaucoup plus manifeste et réel. En définissant les traits de caractère ou les actes d'une personne comme mauvais à son égard ou mauvais à l'égard d'autrui, le médisant donne une réalité concrète à ce mal. Avec ses paroles, il donne de la substance et de la réalité à cette expression négative.

Une application positive

Nos Sages enseignent que « la mesure de la récompense est plus importante que la mesure de la punition », une force négative, quand elle s'oriente positivement, est beaucoup plus puissante. (Cinq cents fois plus puissante. Cela est tiré du fait que D.ieu déclare qu'« Il rappelle les iniquités des pères aux enfants, et à la troisième génération, et à la quatrième génération, pour ceux qui Me haïssent », mais « agit avec bonté pendant deux mille générations pour ceux qui M'aiment et gardent Mes commandements » (*Chemot*, 20 :5)). Si parler d'autrui accentue et actualise en eux le potentiel du mal, combien le fait de louer et de reconnaître verbalement le potentiel positif de l'autre, contribue-t-il bien plus à en faire une réalité ! Dire du bien d'autrui permet à ce bien de se réaliser et de se démultiplier.

Etude du RAMBAM

• DIMANCHE 3 AVRIL – 2 NISSAN

Mitsva positive n° 242: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne le gardien bénévole.

• LUNDI 4 AVRIL – 3 NISSAN

Mitsva positive n° 197: Il s'agit du commandement nous enjoignant de prêter de l'argent à un pauvre, dans le but de l'aider et d'améliorer sa situation. Ce commandement est plus important et plus précieux que celui de pratiquer la bienfaisance.

Mitsva négative n° 234: C'est l'interdiction qui nous a été faite de réclamer le paiement au débiteur lorsqu'on sait qu'il n'est pas en mesure de rembourser sa dette.

• MARDI 5 AVRIL – 4 NISSAN

Mitsva positive n° 142: Il s'agit du commandement nous enjoignant d'exercer une contrainte sur l'étranger et de le forcer à rembourser ponctuellement ses dettes, de la même manière que nous devons avoir pitié du Juif et que nous devons nous abstenir de le contraindre à payer sa dette.

• MERCREDI 6 AVRIL – 5 NISSAN

Mitsva négative n° 239 : Il nous est interdit de saisir un gage de force chez un débiteur, autrement que sur ordre du juge et par

l'intermédiaire de la personne mandatée à cet effet par ce dernier.

• JEUDI 7 AVRIL – 6 NISSAN

Mitsva positive n° 199: Il s'agit du commandement nous enjoignant de restituer un gage à son propriétaire juif chaque fois qu'il en aura besoin. Si le gage est un objet dont on se sert pendant la journée, on les lui rendra pendant la journée, en ne les conservant comme gage que durant la nuit. Si le gage est de ceux dont on se sert la nuit, on ne les gardera que pendant le jour.

Mitsva négative n° 240: C'est l'interdiction qui nous a été faite de refuser un gage à son propriétaire au moment où celui-ci en a besoin. Au contraire, s'il s'agit d'un objet dont on se sert pendant la journée, il faut le lui rendre pendant la journée, tandis que lorsqu'il s'en sert la nuit, on doit le lui remettre pour la nuit.

• VENDREDI 8 AVRIL – 7 NISSAN

Mitsva négative n° 241: Il nous est interdit de saisir un gage à une veuve, qu'elle soit riche ou pauvre.

Mitsva négative n° 242: Il nous est interdit de prendre comme gage tout ustensile nécessaire à la préparation de la nourriture.

• SAMEDI 9 AVRIL – 8 NISSAN

Mitsva négative n° 235: Il nous est interdit de prêter à intérêt.

Extrait
du Séfer
Hamitsvot
(Maimonide)

Une étude
quotidienne
instaurée par
le Rabbi pour
l'unité du
peuple juif

UNE INVITÉE PEU COMMUNE

Nous avons préparé depuis plusieurs semaines notre premier Pessa'h à Solon (Ohio - États-Unis). Pour mieux faire connaître la fête aux membres de notre communauté, nous avons décidé de les inviter à une révision du Séder, une sorte de pièce de théâtre interactive où chacun pourrait se familiariser avec les différentes étapes de ce repas familial et ses nombreux symboles de la sortie d'Égypte. Une semaine auparavant, alors que je faisais mes courses dans un supermarché, une dame s'approcha de moi :

- Excusez-moi, Monsieur, êtes-vous un rabbin ?

Elle ne s'était pas trompée : mon chapeau et ma barbe indiquaient clairement mon identité.

Elle s'appelait Connie et expliqua qu'elle étudiait justement le livre de l'Exode dans son église à Hudson. Elle était curieuse de voir comment les Juifs (elle utilisa le terme : le Peuple Élu) célébraient et commémoraient cet événement grandiose.

Je l'invitai à assister à notre « Séder-Modèle » dans notre centre communautaire de Solon quelques jours avant la fête. Elle en fut enchantée et promit qu'elle essaierait de venir. Ce samedi soir, alors que nous allions commencer notre démonstration, Connie entra, accompagnée de son amie Pam qui, comme elle, fréquentait le cours de Bible dans son église.

La soirée commença, comme le veut la tradition, avec la cérémonie de Havdala pour séparer entre le Chabbat et les jours de semaine : j'étais surpris que Pam semble connaître vaguement le sens des bénédictions.

Durant le « Séder », Pam laissa échapper des commentaires sur les différentes coutumes.

Elle savait pourquoi on mangeait de la Matza, des herbes amères et elle reconnaissait même la douceur du *'Harosset*, le mélange de pommes, poires et noix posé sur le plateau.

J'étais étonné combien cette femme chrétienne semblait si bien connaître le judaïsme. Au moment de la pause pour le « repas » (dans lequel nous avons servi des aliments traditionnels cachères pour Pessa'h), elle me demanda

- Monsieur le Rabbin, de quelle origine êtes-vous ?

Je racontai que j'avais grandi en Israël mais que mes parents étaient originaires d'Union Soviétique - où j'étais né.

- Oh, mes parents aussi venaient de Russie, raconta cette femme âgée d'une quarantaine d'années. D'ailleurs ils étaient juifs eux aussi ! Constatant ma surprise, elle continua. Elle avait grandi à Los Angeles, avec ses parents juifs qui ne lui avaient donné que très peu d'éducation juive. Elle se souvenait avoir assisté à quelques offices à la synagogue, le Chabbat et certains jours de fête. Dans son adolescence, elle avait ressenti une soif de spiritualité mais n'avait trouvé aucun écho chez le rabbin de sa communauté. Entraînée par des amies, elle s'était rendue dans une église et, peu de temps après, avait décidé de se convertir.

- C'est bien la première fois depuis vingt ans que j'assiste à un événement communautaire juif ! s'exclama-t-elle.

Maintenant c'était mon tour de lui annoncer une surprise :

- Selon la loi juive, vous êtes encore juive ! Du moment que vous êtes née d'une mère juive, vous restez éternellement juive ! Toutes les cérémonies de conversion du monde ne peuvent pas annuler votre identité profonde ! Nous avons passé pratiquement tout le reste de la soirée à discuter le point de vue du judaïsme sur divers problèmes philosophiques avec Pam et les autres participants. L'heure avançait et nous avons décidé de continuer le programme du Séder. En arrivant vers la fin avec la notion de *l'Afikomane*, Pam était au bord des larmes.

Avant qu'elle parte, je lui demandai si elle acceptait de figurer sur notre mailing et elle accepta ainsi de recevoir nos informations et fascicules toute l'année, avec les horaires d'allumage des bougies et les dates des fêtes. Six mois passèrent. On était la veille de Yom Kippour, la synagogue était remplie et l'atmosphère sérieuse et solennelle. La prière poignante de *Kol Nidré* allait commencer ; il me sembla reconnaître une des femmes qui se dirigea vers la galerie des dames : c'était Pam.

Après l'office, Pam vint s'excuser de ne pas nous avoir prévenus qu'elle viendrait. Depuis quelques jours, elle hésitait : devait-elle, pouvait-elle assister à l'office de Yom Kippour ? Finalement, à la dernière minute, elle n'avait pas pu se retenir : « De toutes les prières et cérémonies juives, la mélodie de *Kol Nidré* m'a toujours hantée toutes ces années et je tenais vraiment à l'entendre encore une fois ».

Ce soir-là, Pam demanda à mon épouse Miryam si elle pouvait lui enseigner à lire l'hébreu et toutes deux s'engagèrent à étudier ensemble une fois par semaine.

Peu après, le mari de Pam - qui n'était pas juif - fut muté dans une autre ville et toute la famille déménagea. Nous gardions contact de temps en temps.

Trois ans passèrent et Pam se manifesta à nouveau, par téléphone. Elle vivait maintenant à New York et demandait si nous pouvions la mettre en contact avec un centre communautaire Loubavitch : sa fille s'intéressait au judaïsme et voulait apprendre l'hébreu.

Vous espérez une jolie fin de l'histoire ? Le fait est que nous n'avons plus entendu parler de Pam. Mais le fait de l'avoir rencontrée à plusieurs reprises m'a démontré la justesse d'une phrase souvent employée par le Rabbi : « On ne doit jamais sous-estimer une âme juive ».

Chaque Juif possède une âme divine qui est une « parcelle » de D.ieu Lui-même. L'âme recherche constamment à se rapprocher de D.ieu et de son identité profonde.

C'est là tout le message de la fête de Pessa'h : « Dans chaque génération et chaque jour, un Juif doit se considérer comme s'il avait lui-même été délivré en ce jour d'Égypte ».

La liberté n'est pas acquise en un moment et éternellement. Elle a besoin d'efforts constants car chaque environnement est porteur de sa propre Égypte, une puissance qui aspire à limiter la liberté de l'âme.

Peut-être la menace la plus dangereuse provient de l'individu lui-même : chaque jour, il doit « sortir de son Égypte », de ses limites, de ses complexes, de ses peurs irrationnelles, de sa crainte du « qu'en dira-t-on » et des freins que son existence physique tente d'imposer à son épanouissement spirituel.

J'espère que, cette année, Pam se libérera de son Égypte personnelle et que nous pourrons tous ensemble joyeusement célébrer Pessa'h, la fête de notre libération.

Rav Zushe Greenberg

L'Chaim N° 712

Traduit par Feiga Lubecki

ÉTINCELLES

DE MACHIA'H

UNE PRIÈRE SPONTANÉE

Deux vieux *'hassidim* racontaient, un jour, ce qu'ils avaient eu l'occasion de voir chez les Rabbinis qu'ils avaient connus. Un groupe s'était formé autour d'eux, buvant littéralement leurs paroles. Une longue discussion s'engagea alors et déboucha sur une question : comment serait le monde quand Machia'h viendrait ?

Un des vieux *'hassidim* entreprit d'y répondre : « Quand Machia'h viendra, un Juif se lèvera le matin pour se préparer à prier - et sa prière coulera spontanément. De même, pendant toute la journée, chaque instant sera utilisé pour l'étude de la Torah et le service de D.ieu. Et tout viendra naturellement, sans effort ».

(d'après la tradition orale) **H.N.**

La Hala'ha DE LA SEMAINE

QUELLES SONT LES MITSVOT ESSENTIELLES DU SÉDER ?

Vendredi 15 avril 2022, avant 20h24, les femmes et les filles allumeront leurs bougies de Chabbat et de la fête avec les bénédictions :

« *Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vétsivanou Léhadlik Nèr Chel Chabbat Véchel Yom Tov.* »

« *Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Chéhé'héyanou Vékiyémanou Véhiguianou Lizmane Hazé.* »

On ne pourra commencer le Séder qu'à partir de la nuit tombée (**21h 23** en Ile-de-France). Tous les Juifs doivent participer au Séder, hommes, femmes et enfants. Il faut :

RACONTER LA SORTIE D'EGYPTE

On le fait en lisant la Haggada.

MANGER DE LA MATSA

On mange de la Matsa Chmoura les deux soirs du Séder après avoir dit la bénédiction : « *Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vétsivanou Al A'hilat Matsa* », en plus de la bénédiction habituelle « Hamotsi ».

Il faut manger au moins 30g de Matsa, et il est préférable de les manger en moins de quatre minutes. Il faudra manger trois fois cette quantité de Matsa : pour le « Motsi », pour le « Kore'h » (le « sandwich » aux herbes amères), et pour le « Afikoman », à la fin du repas.

MANGER DES HERBES AMÈRES (MAROR)

On mange **au moins 19g de « Maror »** des herbes amères en souvenir de l'amertume de l'esclavage en Egypte. On prépare pour chacun des convives , c'est-à-dire de salade romaine avec un peu de raifort râpé, trempé dans le « 'Harosset » après avoir prononcé la bénédiction :

« *Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vétsivanou Al A'hilat Maror* ». On consomme encore 19 g de Maror bien séché entouré de Matsa pour le « Sandwich de Kore'h ».

BOIRE 4 VERRES DE VIN

On doit boire au cours du Séder au moins quatre verres de vin ou de jus de raisin cachère pour Pessa'h. Le verre doit contenir au moins 8,6 centilitres, et on doit en boire à chaque fois au moins la moitié, en une fois.

Samedi soir 16 avril 2022, les femmes et filles allumeront leurs bougies **après 21h 35** à partir d'une flamme allumée dans la journée de vendredi et prononceront les bénédictions :

« *Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vétsivanou Léhadlik Nèr Chel Yom Tov.* »

« *Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Chéhé'héyanou Vékiyémanou Véhiguianou Lizmane Hazé.* ».

On commencera ensuite le second Seder.



NOUVEAU !! LEADER CASH GAGNY

Le supermarché Cacher des familles du 93

- Un très large choix de produits cachers et du quotidien
- Prix attractifs, défaits toute concurrence
- 30 minutes de stationnement offertes à proximité*
- * **Ticket gratuit à l'horodateur les 30 premières min. / gratuit entre 12h et 14h**
- Places de stationnement disponibles devant le magasin
- Service livraison - Equipe chaleureuse et dynamique

**Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat
71, Avenue Henri Barbusse - 93220 Gagny**

LEADER CASH Votre magasin au cœur du 19^e 82 rue Petit – 75019 Paris

**600 m²
au service
de la
communauté**

- Beaucoup de choix
- Prix défiant toute concurrence
- Accueil chaleureux
- Livraison gratuite

**Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat**

PROCURATION de VENTE du 'HAMETS

Je soussigné.....

demeurant.....

Code postal : Ville :

donne le plein pouvoir au Rabbin L.I. Kahn pour procéder à la vente avant Pessa'h de toutes sortes de 'Hamets et de la vaisselle 'Hamets non nettoyée m'appartenant, de même qu'à la location des lieux suivants où ils seront entreposés :

.....

.....

.....

..... et partout où il se trouve

et j'accepte toutes les modalités et les conditions énoncées dans l'acte général de procuration pour la vente du 'Hamets établi par le Rabbin L. I. Kahn.

Date : / / 2022 Signature :

Vous pouvez renvoyer cette procuration au BETH LOUBAVITCH : 8, rue Lamartine -75009 Paris

• **Par la poste:** (ne pas envoyer en recommandé) ce formulaire doit être envoyé au plus tard le **mardi 12 avril 2022**. Passé ce délai, ce formulaire peut être apporté au BETH LOUBAVITCH jusqu'au **jeudi 14 avril 2022 à 19h**.

• **Par fax** au numéro suivant : **01 45 26 24 37**

• **Par Internet** à l'adresse suivante : **www.loubavitch.fr**, avant le **jeudi 14 avril à 19h**.

Nous ne pouvons accepter aucune responsabilité quant aux formulaires qui nous parviendraient tardivement.

N.B.: Inutile d'avoir rangé tout votre 'Hamets pour renvoyer la procuration. Précisez simplement les lieux où vous le déposerez. Il suffit que le 'Hamets s'y trouve à la date de la vente effective.

SNTS
GROUPE
SOLUTION NUMÉRIQUE SECURITE
01 80 91 59 14
INSTALLATION, MAINTENANCE & DÉPANNAGE

- Caméra & Vidéo-Surveillance
- Alarme & Télésurveillance
- Contrôle d'accès & Interphonie
- Serrurerie & Portes blindées
- Store, Volet & Rideau métallique

Nous recrutons des commerciaux

GARAGE DIRECT AUTO
CARROSSERIE
MECANIQUE
PEINTURE

FRANCHISE OFFERTE
(voir conditions)
Véhicules de courtoisie

SPÉCIALISTE POUR VOS RETOURS DE LEASING
SERVICE CARTE GRISE RAPIDE 29.90€ H.T*
07 62 00 60 99
WhatsApp
01 57 42 57 42
directauto@orange.fr
43 Chemin des Vignes – 93000 Bobigny
* Voir conditions au garage

GARAGE DIRECT AUTO
NOUVEAU !! POUR 99€ H.T. SEULEMENT

DIAGNOSTIC COMPLET DE VOTRE VÉHICULE

- Passage de la valise électronique
- Mise sur le pont pour contrôle mécanique, carrosserie, peinture
- Une attestation vous sera délivrée

ACHAT – VENTE DE VÉHICULES
SERVICE CARTE GRISE RAPIDE : 29.90 € H.T. (Voir conditions au garage)
Tél : 09 75 77 22 34 / 07 67 17 39 84
site : www.garage-direct-auto.com

RIMON

contact@so-sacs.com - 06.50.39.19.58

EMBALLAGES - VAISSELLE JETABLE / RÉUTILISABLE & BIODEGRADABLE - HYGIÈNES

Orpi

Orpi Optimum
Rudy HAROSCH

87 rue de Crimée – Paris 19^e

3 Agences à votre service

Marais – Buttes Chaumont – Jourdain/Belleville

VENTE · LOCATION · GESTION · VIAGER
LOCAUX COMMERCIAUX

Estimation offerte sous 48h
sur tout Paris et proche banlieue

Tél : 01.42.00.02.02

optimum@orpi.com

NOUVEAU !! TANT ATTENDU !!

OUVERTURE DE VOTRE MAGASIN

LEADER CASH PARIS 16^e

Supermarché casher
au service de la communauté

86 rue d'Auteuil – 75016 Paris

Une équipe chaleureuse et dynamique

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat



Votre Boîte
de Tsédaka
est pleine !

Contactez-nous au

01 45 26 87 60

Nous nous ferons un plaisir
de venir la chercher

Vous pouvez également la déposer au
Beth Loubavitch :
8 rue Lamartine - Paris 9^e
ou 55 rue Petit - Paris 19^e
ou compléter notre formulaire en ligne
sur loubavitch.fr/tsedaka

ÉCLAIRONS
NOTRE QUOTIDIEN
EN REGARDANT
CHAQUE JOUR UNE
VIDÉO DU RABBI...

Recevoir par WhatsApp
la VIDÉO DU RABBI
sous-titrée en français

Comment recevoir la vidéo ?
Enregistrez le numéro
+33 7 81 53 60 93
dans vos contacts et envoyez
un message WhatsApp
en écrivant «OUI».

Un projet du Keren Chmouel - Beth Loubavitch IDF
en partenariat avec JEM France.



Liste des Universités, Écoles et Lycées visités par le Beth Loubavitch

Beth Loubavitch des Étudiants (Quartier Luxembourg-Sorbonne)

1, rue de l'Abbé de l'Épée - 75005 Paris - Tél.: 01 42 03 13 21 - bethloubavitch-etudiants.com

Toujours à vos côtés, le Beth Loubavitch vous accompagne pendant vos études. Vous recherchez des cours de Torah, des repas Cachères etc. N'hésitez pas à prendre contact avec le délégué pour votre établissement.



PARIS

PARIS 2

M. Danow 06 10 22 02 77
CNAM-INTEC, EDHEC, Ecole Eemi

PARIS 3

M. Lubecki 06 66 90 73 60
BH 57 rue Saintonge - Ecole Progress

PARIS 5 et 6

M. Arnaue 07 53 07 06 66
1 rue de l'Abbé de l'Épée
Univ. Paris I - Panthéon Sorbonne - Ecole Normal Supérieur - Univ. Paris VI - Pierre & Marie Curie - Univ. Paris V - Paris Descartes - Univ. Paris VII - Garancière - Lycée Montaigne - Lycée Alsacienne

M. Apelbaum 06 61 78 00 20
63 rue Notre Dame des Champs

PARIS 8

S.B. Kesselman 07 68 84 60 26
Quartier Miromesnil-Haussmann

PARIS 10

R. Lebar 06 74 27 72 55
Univ. Paris VII - Lariboisière
Progress Santé - CFA IGS

PARIS 11

M. Cohen 06 10 96 30 84
ESCP - Lycée Voltaire
L. Arnaue 06 65 01 18 20
19 rue S. Sabin - Lycée Progress

PARIS 12

Y. Martinez 06 61 10 62 10
Dentaire • Cours Spinoza
S. Michel de Picpus

PARIS 13

M. Lachkar 06 50 08 48 86
Univ. Paris I - Tolbiac - PSB - Paris School of Business
Univ. Paris VI - La Pitié Salpêtrière
Univ. Paris VII - Diderot (à côté de la BNF) - INALCO

PARIS 15

Y. Djian 06 63 55 15 55
Optique ISO • Ecole d'Immobilier
Prépa Commerciale
A. Marciano 06 15 15 01 02
ESGC • Campus ESME • AEPO Optique • Lycée Fresnel

PARIS 16

M. Gabay 06 60 02 11 11
S.B. Kesselman 07 68 84 60 26
Univ. Paris IX - Dauphine
Lycée Janson de Sailly - Descartes

PARIS 17

I. Elmikies 07 87 26 21 21
Lycées: Ronsard, Carnot et Chaptal
Y. Elbaz 06 50 07 33 09
Lycée La Rose Blanche, Cerene, Ecole 42

PARIS 18

R. Lebar 06 74 27 72 55
4 rue Jean Varenne - Univ. Paris VII - Bichat

PARIS 19

R. Halimi - 06 34 90 11 44 Ecoles

PARIS 20

D. Atlan - 06 62 62 17 82
La Prépa Santé - Groupe Diploma

ILE-DE-FRANCE

78

M. Nisenbaum 06 22 83 55 82
98 bis rue du Fortin 78180 Montigny-Le Bretonneux
Fac de médecine et de droit de S. Quentin-en-Yvelines et école d'ingénieur

L. Mimoun 06 65 96 26 26

HEC - Tecomah - Jouy en Josas

E. Cohen 06 19 64 17 64

79 ter, rue de la Paroisse 78000 Versailles

Lycée Hoche - Versailles

Lycée La Bruyère - Versailles

91

N. Sebag 06 50 24 24 63

Evy Ecoles: Télécom Management / Télécom SudParis / Université d'Evry

/ Faculté des Métiers / IUT

L. Mimoun 06 65 96 26 26

40, rue Alphonse Daudet 91400 Saclay

Supélec - Gif Sur Yvette - Ecole centrale Paris • IUT - Bures sur Yvette • Campus Orsay - Orsay

92

Y. Chiche 06 99 16 75 67

Prépa Hec - Clamart, Centrale-Châtenay-Malabry

C. Mergui 06 23 28 96 73

Pôle Universitaire - ENASSE - IPASSE - Ecole des Cadres, La Défense

L. Azimov 06 63 04 51 90

Lycées: S. James et Pasteur - Neuilly sur Seine

M. Arnaue 07 53 07 06 66

Univ. Paris X - Nanterre

D. Mimoun 06 14 25 67 81

Univ. Paris V - Paris Descartes • Malakoff • Univ. Paris V (Dentaire) - Paris Descartes • Montrouge

M. Abitboul 07 83 95 81 77

Dentaire Montrouge

L. Mimoun 06 65 96 26 26

Lakanal, IUT, Jean Monet - Sceaux Pharmacie
Châtenay-Malabry

93

S.B. Kesselman 07 68 84 60 26

Univ. Paris XIII - SMBH - Bobigny

94

S.B. Kesselman 07 68 84 60 26

IUT-ESTP - ENS - Cachan

H. Dawidowicz 06 60 83 24 04

Univ. Paris XII - Val-de-Marne

Univ. Paris Est Créteil Droit - Créteil

H. Dookman 06 16 15 57 64

Lycées: Arsonval - Marcelin Berthelot

L. Zerbib 06 46 87 62 08

Efrei SUP/Biotech et EPITA - Villejuif

95

M. Dawidowicz 06 10 25 15 28

BH - 51 rue de l'abbaye - Cergy ESSEC, Cergy Pontoise

- EISTI - ENSEA - Université des Chênes - institut polytechnique S.-Louis

"Bibliobus" du Beth Loubavitch
présent devant l'établissement

'HABAD EN CAMPUS - PROVINCES

Aix-en-Provence : A. Gerbi 06 03 90 36 17
Bourgogne : H. Slonim 06 52 05 26 65
Caen : M. Lewine 06 51 16 07 79
Cannes : L. Gourevitch 07 82 56 39 91
Grenoble : Y. Lahiany 06 09 51 40 24

Le Havre : D. Lewine 06 50 77 96 39
Lille : L. Dahan 07 81 10 39 44
Lyon : S. Gurewitz 06 17 99 29 53
Marseille : B. Bard 07 83 52 08 38
Montpellier : P. Partouche 04 67 92 86 93

Metz : Y. Atlan 06 28 34 85 01
Nancy : M. Gabai 06 64 83 67 60
Nice : M. Altané 06 66 52 70 90
Orléans : A. Engelberg 06 26 52 43 84
Reims : M. Arnaue 07 53 07 06 66

Rennes : M. Atlan 06 95 06 13 60
Rouen : C. Lubecki 06 13 79 24 08
Strasbourg : N. Paris 06 46 11 98 15
Pau/Bayonne : M. Matusof 06 22 10 75 49
Toulouse : G. Sebag 06 26 76 00 43

כל דכפין יית וייכול, כל דצריך יית ויפקח!

ב"ה

SÉDARIM communautaires

PESSA'H
5782 / 2022

VENDREDI 15 & SAMEDI 16 AVRIL · PARIS & ILE DE FRANCE

75

75003
M. Lubecki
Tél. 06 66 90 73 60

Beth Loubavitch Etudiants
(spécial Etudiants)
www.Bethloubavitch-etudiants.com

75005
E. Morosow
Tél. 06 28 20 88 95

75007
Y. Mergui
Tél. 06 22 03 33 07

75008
Y. Hasky
Tél. 09 75 32 58 20
info@chabadchampselysees.com

75010
C. Halimi
Tél. 06 20 47 23 75
chalomhalimi@hotmail.fr

75011 - Nord
M. Cohen
Tél. 06 10 96 30 84

75011 - Sud
L. Arnaue
Tél. 06 50 02 59 55

75013
M. Assouline
Tél. 06 25 88 97 13

75020
N. Belhassen
Tél. 06 66 05 98 83
habadcouronnes@gmail.com

60

Chantilly
H. Samama
Tél. 06 45 48 64 33

78

La Celle S. Cloud
M. Allouche
Tél. 07 86 26 96 61
synagoguecio@gmail.com

91

Longjumeau
Y. Celnik
Tél. 06 63 59 79 27

Palaiseau
Y. Zerbib
Tél. 06 17 55 29 53
loubavitch.palaiseau@gmail.com

Massy
N. Cohen
Tél. 06 98 89 01 62

Ris-Orangis
N. Sebag
Tél. 06 50 24 24 63
nissimsebag@gmail.com

Saclay
L. Mimoun
Tél. 06 65 96 26 26

92

Bois Colombes
S. Gershovitz
Tél. 06 30 46 94 05

Chatillon
T. Mimoun
Tél. 07 63 14 91 35

Clichy
L. Uzan
Tél. 06 49 54 35 66
levyu770@gmail.com

Le Plessis Robinson
M. Abitboul
Tél. 07 83 95 81 77

Montrouge
D. Mimoun
Tél. 06 14 25 67 81

Puteaux
S. Mergui
Tél. 06 23 28 96 73

Sceaux
L. Mimoun
Tél. 06 65 96 26 26

Suresnes
M. Ouaki
Tél. 06 26 68 42 58

93

Aubervilliers
S. Tewel
Tél. 07 69 14 77 09

Aulnay sous Bois
A. Gabay
Tél. 06 58 47 92 99

Les Lilas
M. Sarfati
Tél. 06 19 50 93 62

Gagny
E. Illouz
Tél. 07 78 25 14 81

Noisy le Grand
D. Benchetrit
Tél. 06 49 83 18 45

Pantin
M. Balouka
Tél. 06 13 32 54 49

94

Alfortville
M. Schoukroun
Tél. 06 16 50 50 17

Arcueil
L. Goldberg
Tél. 06 58 04 67 06
levy.goldberg@loubavitch.fr

Bry sur Marne
I. Asseraf
Tél. 06 20 69 24 72

Creteil - Nord
M. Mellul
Tél. 06 50 97 35 28

Fontenay sous Bois
M. Danan
06 24 14 43 11

Mandres-les-Roses
S. Edery
06 61 07 51 42

Villejuif
L. Zerbib
Tél. 06 46 87 62 08

95

Cergy Pontoise
M. Dawidowicz
Tél. 06 10 25 15 28

Domont
H. Altabé
Tél. 06 24 17 81 00

Groslay
M. Sitbon
Tél. 06 12 83 38 48

RESERVATION OBLIGATOIRE



BETH LOUBAVITCH
8, rue Lamartine - 75009 Paris
01 45 26 87 60 - chabad@loubavitch.fr
loubavitch.fr

120^{Ans}
DU RABBI DE LOUBAVITCH

